

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 04 septembre 2020

MAIRIE DE MONT
ARANCE-GOUZE-
LENDRESSE
(Communes fusionnées)

04-09-2020-06

Date de convocation le 31/08/2020

Nombre de conseillers en exercice : 15
Présents : 12
Procurations : 3
Votants : 15

Le quatre septembre deux mille vingt à vingt heures, se sont réunis, en la salle des fêtes de Mont en raison de la crise du COVID, les membres du Conseil Municipal de la Commune de MONT (Arance-Gouze-Lendresse).

Etaient présents : Mmes BAZIARD, CAZENAVE, DAUBAS, ETCHART, GRAUX, LOQUET et ainsi que MM. CAMGRAND, CLAVÉ, LAMASOU, LETARGUA, LACOSTE PEDELABORDE et SALEFRANQUE.

Procuration : Mme GUITTONEAU a donné procuration Mme CAZENAVE
M. HILLOOU a donné procuration M. LETARGUA
M. LAPETRE a donné procuration Mme BAZIARD

Secrétaire de séance élu : M. SALEFRANQUE

RECONSTRUCTION DE LA CANALISATION DN 650 MONT-OGENNE sur les communes de Mont, Lagor, Abidos et Lucq de Béarn

La société TEREGA a déposé le 29 avril 2020 à la Préfecture un dossier de demande d'autorisation pour la construction et l'exploitation d'ouvrages de transport de gaz naturel sur une longueur d'environ 9km entre la station de compression existant de Mont et Lucq de Béarn et arrêtant définitivement l'exploitation des ouvrages déviés.

TEREGA société de transport et de stockage de gaz naturel, exploite la canalisation DN 650 Mont-Larrau. Cette canalisation permet d'assurer la majorité des flux de gaz échangés avec L'Espagne.

Dans le cadre de son programme de surveillance et de maintenance, TEREGA a constaté des défauts de revêtement sur une partie du tronçon DN 650 MONT- OGENNE CAMPTORT pouvant provoquer un phénomène de corrosion lente et progressive de la canalisation en acier.

Dans ce contexte, TEREGA a décidé de reconstruire cette partie de tronçon.

La commune est sollicitée pour donner un avis sur ces travaux.

Vu l'exposé du Maire,

Vu le dossier présenté par la DREAL,

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré à l'unanimité,

DONNE un avis favorable au dossier de reconstruction de la canalisation DN et à ses conséquences sur l'exploitation de la canalisation

Ainsi fait et délibéré à MONT, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

Le Maire,

Jacques CLAVÉ

Envoyé en préfecture le 16/09/2020

Reçu en préfecture le 16/09/2020

Affiché le

ID : 064-216403964-20200916-04_09_2020_06-DE